

Facilité d'Assurance et de Financement des Risques (IRFF) du PNUD

Engagement en Matière de Genre

Principes Directeurs

Les trois directions du changement, tant pour la stratégie institutionnelle du PNUD que pour sa stratégie d'égalité des sexes, constituent les principes directeurs de l'approche genre du IRFF:

- 1. Transformation structurelle:** L'IRFF travaillera avec les pays pour modifier les systèmes sous-jacents et les structures de pouvoir qui déterminent le développement. Relier les problèmes et les partenaires, poser des questions et tenir des conversations difficiles aide le développement à s'appuyer sur une base d'égalité des sexes et d'inclusion. À cet égard, l'IRFF peut servir de rassembleur et de défenseur autant, sinon plus, qu'un fournisseur de programmes.
- 2. Ne laisser personne de côté:** Ce principe répond à la volonté des gouvernements d'atteindre d'abord ceux qui sont le plus laissés pour compte. Il est ancré dans les droits de l'homme ainsi que dans les principes d'égalité et de non-discrimination. L'IRFF se concentrera sur la prise en compte des multiples formes d'appauvrissement, de désavantage et de discrimination, qui se croisent, dans son travail de financement des risques et d'assurance.
- 3. Renforcer la résilience:** L'IRFF aide les pays à développer des capacités pour prévenir, atténuer et répondre à divers risques et crises en utilisant des mécanismes d'assurance et de financement des risques. Cela dépend d'une implication totale des femmes, sur un pied d'égalité et à tous les niveaux, y compris dans la prise de décision au sein de la chaîne de valeur de l'assurance et du financement des risques dans les secteurs public et privé. L'IRFF placera l'égalité des sexes au centre de la construction de la résilience en diminuant les obstacles structurels et en autonomisant les individus grâce aux politiques et solutions de financement des risques et d'assurance.

Source: Adapté de PNUD, 2022.

Hypothèses Clés

L'IRFF reconnaît qu'elle opère dans un contexte où:

- Les risques et impacts liés aux catastrophes et au changement climatique peuvent différer en raison des inégalités de genre existantes, causées par des relations de pouvoir et des structures inégales, des lois et des coutumes discriminatoires, ainsi qu'un accès et un contrôle inégal des ressources.
- Il existe des vulnérabilités différenciées selon le genre et une exposition aux dangers. Ces vulnérabilités et expositions peuvent varier en fonction de divers aspects concomitants de l'identité individuelle, et pas seulement du genre, tels que le statut économique, l'ethnie, l'âge ou le lieu où ils vivent. Ces aspects influent leur vulnérabilité face au risque climatique et de catastrophe, ainsi que leur accès au pouvoir, aux ressources et à la prise de décision.
- Les besoins de financement des risques et d'assurance des femmes et des hommes peuvent varier en fonction de l'ethnie, de la phase de vie, de la religion, de l'âge, de la classe sociale et d'autres attributs identitaires.
- Les femmes et les hommes peuvent être impactés de manière différenciée par diverses solutions d'assurance et de financement des risques, y compris les instruments souverains et les produits d'assurance inclusive.

- Toutes les politiques et tous les instruments de financement des risques et d'assurance ont le potentiel d'intégrer des considérations de genre.
- L'intégration de considérations de genre ne consiste pas en une focalisation exclusive sur les femmes au détriment des hommes, mais peut conduire à une emphase spécifique sur les femmes en raison de discriminations historiques.
- Les solutions d'assurance et de financement des risques intelligentes sur le plan du genre peuvent fournir une protection contre les risques qui tient compte des différences de vulnérabilité et d'exposition aux dangers entre les femmes et les hommes en fonction du genre, et peuvent intégrer des approches de renforcement de la résilience pour surmonter les risques et impacts qui en résultent.

Engagement en matière de genre de l'IRFF:

Tout le financement et toutes les activités de l'IRFF ont un impact potentiel et sont influencés par le contexte d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans lequel ils sont mis en œuvre. L'IRFF s'engage à reconnaître les impacts et dimensions de:

- ✓ Genre dans chacun de ses volets opérationnels et de ses thèmes transversaux (voir annexe).
- ✓ Des choix déterminant l'allocation du capital et les processus de soutien au sein de toutes les sources de financement de l'IRFF, à savoir l'Accord Tripartite, l'Initiative d'engagement, l'Initiative de résilience des petits exploitants, le financement supplémentaire par pays et le Fonds pour l'innovation en assurance. Par exemple, le processus d'investissement et d'octroi de subventions pour le Fonds pour l'innovation en assurance peut et va incorporer des critères de genre dans le cadre de la diligence raisonnable et du processus de prise de décision en matière d'investissement, assurer un équilibre de genre dans la composition du comité d'investissement, fournir une assistance technique liée au genre aux bénéficiaires du fonds, et exiger des données ventilées par genre et par sexe dans les exigences de rapports.
- ✓ Chaque dimension de la structure de l'Accord Tripartite inclut le genre :
 - Dans les rencontres et l'engagement des parties prenantes notamment la participation directe des femmes ainsi que la participation d'experts techniques en matière de genre, de représentants de groupes de femmes et

d'organisations pour les droits des femmes;

- Dans la méthodologie de l'[outil de diagnostic](#) pour l'assurance et le financement des risques;
- Dans les plans de travail nationaux (englobant les stratégies et politiques nationales de financement des risques), qui nécessitent la mise en place de mesures et d'activités spécifiques pour combler les disparités entre les genres et encourager l'autonomisation des femmes.

- ✓ L'engagement en matière de genre concerne toutes les activités, les produits et services, ainsi que les chaînes d'approvisionnement de l'IRFF en collaboration avec le secteur privé au sein de l'Accord Tripartite. Il s'agit notamment de s'intéresser aux politiques en matière de genre des partenaires du secteur privé émanant de leur direction, de leur gouvernance, de leur main-d'œuvre, de leurs activités, et de leurs produits et services. Cela englobe leurs pratiques et performances en matière de genre au niveau institutionnel. Il s'agit également de prendre en compte les impacts liés au genre, ainsi que d'autres impacts environnementaux et sociaux et ainsi que la gouvernance de leurs investissements dans le secteur de l'assurance et de leurs actifs sous gestion.

De plus, l'IRFF s'engage à reconnaître que:

- ✓ Il existe des contraintes et des catalyseurs liés au genre spécifiques à chaque pays, dans l'ensemble des programmes de l'IRFF. Ces éléments varient naturellement d'un pays à l'autre, mais peuvent inclure : la propriété des biens et des terres par les femmes, le droit coutumier, l'héritage, l'accès aux documents d'identification fondamentaux et fonctionnels nécessaires pour satisfaire aux exigences de diligence raisonnable pour l'ouverture d'un compte bancaire et d'une assurance, ainsi que l'achat d'une carte SIM mobile;
- ✓ Les données ventilées par sexe et liées au genre sont essentielles pour mesurer les résultats et l'impact de l'IRFF. Par exemple, suivre le nombre de bénéficiaires masculins et féminins de l'assurance inclusive.

Contactez nous

UNDP IRFF Team Leader, IRFF – [Jan Kellett](#)

UNDP IRFF Risk Finance and Gender Lead: - [Tuga Alaskary](#)

For more information: irff.undp.org / Email: irff@undp.org

Linkedin: [UNDP Sustainable Finance Hub](#)

Twitter: [@UNDP_SDGFinance](#)